

4 Économie

Entretien avec le ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du développement Régis Immongault : " le Gabon va entamer des négociations bilatérales pour un programme de redressement économique soutenu par le FMI "

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU

Libreville/Gabon

l'union. M. le ministre, lors du sommet extraordinaire de la Cémac, qui s'est tenu le 23 décembre à Yaoundé, les chefs d'Etat ont écarté l'idée d'une dévaluation du Franc CFA. Est-ce une décision définitive ou peut-elle s'imposer, dans quelques mois, au gré de l'évolution économique des pays de la sous-région ?

Régis IMMONGAULT : les chefs d'Etat se sont effectivement réunis en sommet extraordinaire à Yaoundé, avec pour objectif d'examiner la situation économique et monétaire dans la zone Cémac et d'adopter les mesures appropriées visant à juguler les effets néfastes du double choc pétrolier et sécuritaire. La rencontre de Yaoundé fait suite à celle de juillet 2016, à Malabo, au cours de laquelle les chefs d'Etat avaient déjà exprimé leurs préoccupations concernant l'impact sur nos économies de la conjoncture actuelle.

Comme vous le savez, le double choc pétrolier et sécuritaire auquel font face les pays de la Cémac, depuis 2014, a entraîné une détérioration des équilibres macroéconomiques avec, notamment, un net ralentissement de la croissance économique, une détérioration des comptes publics et extérieurs ainsi qu'une dégradation de la situation monétaire. Cet état des lieux appelle, de la part des Etats, des actions de politique économique. L'existence d'une zone monétaire commune impose une coopération étroite et une convergence des actions à entreprendre. Au regard du caractère nourri des commentaires sur la dévaluation du FCFA enregistré ces derniers temps, il était nécessaire de taire tout cela et d'indiquer clairement que le changement de parité de la monnaie commune par rapport à l'euro, qui est une mesure de politique économique parmi tant d'autres, n'était pas à l'ordre du jour. La communication de la conférence des chefs d'Etat est sans ambiguïté: "le renforcement de la stabilité macroéconomique ne nécessite pas un réajustement de la parité monétaire actuelle, mais plutôt des efforts d'ajustement sur les plans intérieur et extérieur, assortis de réformes structurelles adéquates". En collaboration avec les partenaires économiques et financiers internationaux, les chefs d'Etat ont décidé d'agir vite et ensemble, en mettant en œuvre des programmes économiques à même d'aider à améliorer la situation économique, permettre une sortie rapide de crise et mettre en place les conditions d'une relance vertueuse et durable de leurs économies.

La mise en œuvre des mesures appropriées pour renforcer la stabilité macro-économique et la viabilité des finances publiques et les financements de balances de paiements permettront d'arrêter l'érosion des réserves de change connue depuis un moment dans la sous-région, ainsi que d'éloigner le spectre de la dévaluation. Il sied de préciser qu'à fin novembre 2016, dans la zone Cémac, le Cameroun est le pays qui dispose le plus de réserves de changes, suivi du Gabon.

Toutefois, selon vous, quel scénario catastrophe pourrait contraindre les pays de la sous-région à dévaluer leur monnaie et quelles peuvent en être les conséquences ?

Pour moi, le scénario catastrophe serait le refus d'ajustement par les Etats ou l'échec des politiques de réformes et de redressement économiques qui seront mises en place. En effet, face à une dégradation aussi forte des termes de l'échange (près de 47,3% par rapport à

2014) et un ralentissement de la croissance chez les principaux acheteurs de nos exportations, essentiellement composées des produits de base, il serait irresponsable de croire, comme ne cesse de le rappeler le chef de l'Etat, que nous pouvons maintenir le même train de vie ou encore continuer à attendre passivement les fruits de la rente.

Le scénario catastrophe serait également l'immobilisme de notre part, qui saperait la crédibilité de nos Etats auprès de nos partenaires et accélérerait ainsi l'effondrement des supports de notre monnaie. Dans ce cas, les conséquences ne peuvent être que dommageables pour nos économies et pour les ménages de nos pays. Cela se traduirait par un gonflement de nos dettes souveraines et privées, un renchérissement du coût des importations et un regain d'inflation.

Or, suite aux décisions issues du sommet des chefs d'Etat et aux échanges amorcés avec le FMI et le partenaire français qui vont se poursuivre, nous sommes assurés d'avoir l'accompagnement financier nécessaire pour rétablir nos équilibres et relancer la croissance de nos économies. Nous sommes assurés, moyennant des ajustements, bien entendu, de pouvoir maintenir, voire accélérer les efforts de diversification en cours depuis quelques années.

Je tiens à rappeler que dans ce contexte global, l'économie gabonaise, grâce aux réformes structurelles mises en œuvre depuis 2010, s'en sort mieux. La croissance demeure au rendez-vous et le déficit public est plus ou moins stabilisé. Mais nous devons faire encore plus en priorisant nos investissements, en éliminant les charges de fonctionnement excessives, en rendant notre masse salariale soutenable, en améliorant notre cadre des affaires et en renforçant notre attractivité.

Les chefs de l'Etat ont convenu également "d'ouvrir et de conclure à brève échéance des négociations avec le FMI". Ne s'achemine-t-on pas tout simplement vers un plan d'ajustement structurel, tant redouté ? Si tel est le cas, comment va-t-il s'articuler ?

L'ajustement s'impose, au regard du contexte, avec ou sans le FMI. D'ailleurs, ces efforts d'ajustement ont débuté depuis près de deux ans, comme l'ont montré les révisions à la baisse de nos budgets et les réductions de certaines dépenses. Jusqu'à ce jour, nous avons fait ces efforts sans le FMI, en dehors des cas du Tchad et de la Centrafrique, qui avaient déjà un programme. Il s'agit pour nous de poursuivre ces efforts, mais en concertation avec le FMI, qui propose ses conseils et son appui financier.

L'ajustement ne doit pas être redouté. Bien au contraire, il s'agit d'accélérer la mise en œuvre des réformes qui permettront d'améliorer la résilience de notre économie. Cet ajustement ne se fera pas de façon brutale. Les mesures seront étalées dans le temps pour tenir compte, notamment, des effets sociaux et du rythme de réalisation des réformes. Il s'agit pour nous du redressement de nos économies, afin de relancer une croissance vertueuse durable et inclusive. À ce titre, il faut le reconnaître, le FMI est une maison qui a profondément changé. Le Gabon, ayant marqué sa solidarité avec les autres pays de la Cémac pour l'accompagnement du FMI à cette sortie de crise, va entamer des négociations bilatérales pour un programme de redressement économique soutenu par le FMI.

Ce programme, ayant comme socle le PSGE et ses déclinaisons sectorielles et le plan de relance élargi à une vision triennale en cours de finalisation par le gouvernement, va bénéficier de l'expertise du FMI pour assainir le cadre



Le ministre Régis Immongault lors de notre entretien.

macroéconomique, renforcer la viabilité des finances publiques, assurer la soutenabilité de la dette publique, bénéficier des financements pour la balance des paiements et relancer la dynamique d'une croissance vertueuse, durable et plus inclusive. Ce sera le programme du Gabon appuyé par le FMI, et non l'inverse.

Le patronat, notamment la Confédération patronale gabonaise, se plaint de l'adoption, dans la Loi de finances 2017, de nouvelles taxes qui pourraient mettre à mal la viabilité des entreprises. Que répondez-vous à ces appréhensions légitimes du secteur privé ?

Le projet de Loi de finances 2017 intègre effectivement de nouvelles dispositions fiscales, mais ne sont pas de nature à accroître, de manière forte, les charges fiscales des entreprises et je vais dire pourquoi.

Les principales innovations de ce projet de Loi concernent notamment : premièrement, la Contribution à la formation professionnelle. Deuxièmement, la Contribution spéciale de solidarité et, enfin, troisièmement, la Taxe forfaitaire d'habitation. S'agissant de la Contribution à la formation professionnelle, elle vise à promouvoir la formation professionnelle et l'emploi des jeunes, afin de résorber la problématique de l'inadéquation entre la formation et l'emploi. Cet impôt, qui est à la charge de l'employeur, était en vigueur par le passé et avait été supprimé en 1997 pour des raisons de transparence dans sa gestion. Il viendra en déduction pour la détermination du bénéfice imposable. Ce qui a pour conséquence de ne pas alourdir la charge fiscale qui pèse sur les entreprises. Il sera mis en place un fonds géré de façon paritaire entre l'Etat et les employeurs. Ce qui constitue une garantie quant à l'efficacité du mécanisme mis en place. Au final, les entreprises bénéficieront d'une main-d'œuvre bien formée. Il s'agit là de la mise en œuvre du protocole d'accord signé entre le patronat et l'Etat, visant une implication plus importante des employeurs dans la formation des jeunes, avec pour conséquence une baisse attendue du chômage.

Concernant la Contribution spéciale de solidarité, l'objectif est d'assurer la pérennité de la couverture sanitaire et médicale des Gabonais économiquement faibles. L'ancien mécanisme, qui reposait exclusivement sur les opérateurs de téléphonie mobile, ne permettait pas de mobiliser les financements nécessaires. C'est pourquoi, l'Etat et le patronat se sont accordés pour l'élargir à d'autres secteurs, ainsi pour mieux manifester leur élan de solidarité nationale. Nos entreprises sont citoyennes. Enfin, s'agissant de la Taxe forfaitaire d'habitation, elle existait déjà dans le corpus fiscal du Gabon, mais faute de détermination de taux et de mécanisme, elle n'était pas prélevée.

À la faveur de la Loi de finances 2017, une base constituée par les consommations d'eau et d'électricité et un taux (2%) a été arrêté pour en permettre la perception. Sont exonérés de cette taxe, les compteurs sociaux. Cette taxe n'obère pas les charges fiscales des entreprises.

Les personnes qui en sont redevables étant pour l'essentiel des personnes physiques.

Le produit de cette taxe sera entièrement affecté au financement du budget des collectivités locales. Les ressources additionnelles permettront à ces dernières de mieux financer leurs missions.

Le projet de Loi de finances 2017 prévoit également une baisse du taux de précompte TVA applicable aux marchés publics de 60% à 40%. Une telle mesure permet de sécuriser la trésorerie des entreprises. En effet, par la baisse du taux précité, les entreprises, qui pour l'essentiel ont pour principal client l'Etat, pourront disposer plus durablement de ressources nécessaires au financement de leurs activités.

La création à venir d'un organisme commun regroupant les Douanes et les Impôts fait grincer les dents dans les milieux de ces deux administrations stratégiques en termes de recettes. Qu'est-ce qui justifie cette réforme ?

Dans un contexte économique marqué par la baisse des cours de matières premières, notamment du pétrole, la création d'un office des recettes procède de la volonté du gouvernement de disposer d'une administration fiscale performante, en vue d'une mobilisation optimale des ressources de l'Etat et, partant, l'assainissement de nos finances publiques.

Cette création de l'Office des recettes permet d'engager le Gabon dans des réformes fiscales de deuxième génération. En effet, malgré les efforts entrepris pour opérer des réformes dans les administrations fiscales et douanières, il existe encore plusieurs obstacles freinant leur avancée et leur efficacité. Tels que l'absence d'autonomie de gestion et l'insuffisance des fonds permettant la mise en place d'un système compétitif axé sur les résultats, le cloisonnement entre ces deux administrations qui empêche tout développement des synergies réelles, pourtant essentielles dans les échanges automatiques d'informations et des données, afin de lutter efficacement contre la fraude douanière et l'évasion fiscale, ainsi que le déficit de bonne gouvernance du système de mobilisation des recettes fiscales et douanières, caractérisé par des détournements de recettes, le manque de transparence et de traçabilité, et du processus de recrutement.

Le gouvernement a pris la décision et les services travaillent actuellement sur un plan d'action pour la mise en œuvre réussie de cette réforme cruciale pour la modernisation, l'efficacité et la transparence de notre fiscalité. Je précise qu'un Comité de pilotage de la réforme, placé sous mon autorité directe, a été mis en place. Ledit comité intègre des représentants des deux administrations. Je compte rencontrer très prochainement le personnel des deux directions générales pour leur présenter, un peu plus dans le détail, l'ambition du gouvernement et comment nous comptons mettre en œuvre cette réforme salutaire pour nos finances publiques. Rien ne sera fait dans l'opacité. Le personnel sera associé, car je suis convaincu que ce dernier a également l'ambition d'exercer dans une structure moderne et efficiente.

Cette réforme, le gouvernement compte la faire aboutir. C'est une opportunité d'arrimage de nos administrations en charge de la collecte aux standards internationaux des administrations fiscales modernes, à l'instar de certains pays comme le Canada, la France, l'île Maurice, l'Afrique du Sud ou le Rwanda, le Kenya. Le Togo est également aujourd'hui en train de mettre en place cette réforme. Je réaffirme la forte volonté politique du gouvernement de faire aboutir vite et bien cette réforme.

CHANGEMENT	COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 30/12/2016	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA			
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,0453	1USD =	627,530	1 USD	649,493	CAC 40	30/12/2016	4 840,53
		CAD	1,4154	1CAD =	463,443	1 CAD	487,646	DOW JONES	30/12/2016	19 847,19
		JPY	122,0400	1JPY =	5,375	100 JPY	558,928			
		GBP	0,8530	1GBP =	769,000	1 GBP	802,370			
		CHF	1,0714	1CHF =	612,243	100 CHF	64 091,01			
		ZAR	14,2922	1ZAR =	45,896	100 ZAR	4 772,64			
		MAD	10,6300	1MAD =	61,708	MAD	64,17			
		CNY	7,2706	1CNY =	90,220	1CNY	92,93			
		KES	107,1700	1KES =	6,121	1KES	6,30			

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
30 Décembre 2016: 56,46